Les cimetières

Horaires d’ouverture

- Du 1er novembre au 1er avril de 8h à 17h
- Du 1er avril au 1er novembre de 8h à 18h30.

Renseignements sur les concessions (tarifs) au Centre administratif municipal ou auprès du gardien du cimetière.

Pour la reprise des sépultures arrivées à expiration, les familles sont prévenues par voie d’affichage à l’entrée du cimetière et par courrier à la dernière adresse connue. Au cas où les personnes ne recevraient pas cette lettre pour cause de déménagement ou de décès, une plaque est disposée près des concessions concernées. Après un délai de deux ans, les concessions temporaires sont reprises au profit de la commune.

- Retrouvez ici toutes les démarches à effectuer suite à un décès. (https://www.espace-citoyens.net/orly/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/CIM/DEMARCHE)
- Pour en savoir plus sur le certificat d'hérédité rendez-vous ici. (https://www.espace-citoyens.net/orly/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/CIM/CERTHERE)

Adresses des cimetières :

Le cimetière Victoire
104, avenue de la Victoire

Le cimetière Foch
23, rue du maréchal Foch